

### Décharges de direction

#### Normes ministérielles RS 2015

Quotité	Nombre de classes	
	Maternelle	Elémentaire et primaire
0	moins de 4	moins de 4
0,25	4 à 8	4 à 8
0,33		9
0,5	9 à 12	10 à 13
1	13 et +	14 et +

#### Normes ministérielles RS 2016 (pour rappel)

Quotité	Nombre de classes	
	Maternelle	Elémentaire et primaire
0	moins de 4	moins de 4
0,25	4 à 7	4 à 7
0,33	8	8 et 9
0,5	9 à 12	10 à 13
1	13 et +	14 et +

#### Seuils d'attribution des décharges de direction exceptionnelles pour la RS 2015 dans le département du Val-de-Marne

Quotité	Nombre de classes		
	Toutes écoles zone Banale	Toutes écoles classées en REP	Toutes écoles classées en REP +
0	moins de 4	moins de 4	moins de 4
0,25	4 à 7	4 à 5	4
0,5	8 à 11	6 à 8	5 à 6
1	12 et +	9 et +	7 et +

#### Seuils applicables aux écoles d'application

(pour rappel)

(Normes ministérielles)

Quotité de décharge	Nombre de poste MF
0,5	3-4 MF
1	5 et + MF